

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 09.103**

L'An deux Mille Neuf, le 29 juin à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 19 juin 2009

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 22 juin 2009

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO  
M. DENIS représenté par Mme DOUMECQ  
M. COEURET représenté par Mme CROUÉ

**ETAIT ABSENT-EXCUSE** : /

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 33

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **TRAVAUX DE DEFENSE CONTRE LA MER : REHABILITATION DE LA CALE  
D'ACCES A LA PLAGE DE FONCILLON  
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

**RAPPORTEUR** : M. GIRAUD

**VOTE** : UNANIMITE

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la cale d'accès à la plage de Foncillon, devenus nécessaires pour sécuriser ce site, la Ville de Royan a décidé de réaliser les travaux de renforcement de l'ouvrage situé Façade de Foncillon, pour un montant de 7 233 €hors taxes.

Ces travaux ont été réalisés dans l'urgence pour des impératifs liés à la sécurité des usagers.

S'agissant d'une opération de grosses réparations et non d'entretien, un dossier a été transmis à Monsieur le Président du Conseil Général de la Charente Maritime, en vue d'obtenir une aide financière.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de confirmer cette demande de subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Général.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les travaux réalisés en urgence nécessaires à la mise en sécurité des usagers de la cale de Foncillon,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'approuver le projet de demande de subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de réhabilitation de la cale de Foncillon, dans le cadre des travaux de défense contre la mer,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 2 juillet 2009

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri LE GUEUT